

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

7403 Alfa Nettoyant de freins

N° de l'article:

74030500

UFI:

9XSD-AA5M-YP0K-7TT7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Nettoyeurs pour freins

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Alfa GmbH

Ferdinand-Porsche-Str. 10

73479 Ellwangen

Germany

Téléphone: DE: +49 (0)7961-57 99 0 AT: +43 (0)5572-40 99 9 FR: +33 (0)9.86.87.86.05

Télécopie: +49 (0)7961-57 99 25

E-mail: kontakt@alfa-direkt.de

Site web: DE: www.alfa-direkt.de AT: www.alfa-direkt.at FR: alfa-direct.fr

E-mail (personne compétente): E-Mail: contact@alfa-direct.fr

* 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h: FR: +33 03.83.22.50.50

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 2)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS09

Environnement



GHS07

Point d'exclamation



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan

Consignes en cas de risques physiques

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour la santé

H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
------	--

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.

Conseils de prudence Réaction

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/....
P304 + P312	EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Conseils de prudence Stockage

P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
-------------	--

Conseils de prudence Evacuation

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.
------	--

* 2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/ facilement inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



Qualität für's Handwerk

7403 Alfa Nettoyant de freins

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Indications diverses:

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004: >=30% hydrocarbures aliphatiques

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35	Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan Aquatic Chronic 2 (H411), Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger Estimation de la toxicité aiguë ETA (par voie orale) > 5 840 mg/kg ETA (dermique) > 2 920 mg/kg ETA (inhalation, gaz) > 25,2 ppmV ETA (inhalation, vapeur) > 25,2 mg/L	50 – < 100 pds %
n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	carbon dioxide Substance pour laquelle s'applique une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire.	3 – < 5 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, consulter un médecin .

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'apparition de symptômes ou en cas de doute, consulter un médecin .

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

* 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée Maux de tête Nausée Vertiges Fatigue

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

- * **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- * **5.1. Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés:
Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO₂)
Moyens d'extinction inappropriés:
Jet d'eau à grand débit
- * **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Combustible. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO₂, aldéhydes et suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés.
Produits de combustion dangereux:
En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique
- * **5.3. Conseils aux pompiers**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
- * **5.4. Indications diverses**
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- * **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
6.1.1. Pour les non-secouristes
Mesures de précautions individuelles:
Evacuer les personnes en lieu sûr. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
Équipement de protection:
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
- * **6.1.2. Pour les secouristes**
Protection individuelle:
Protection individuelle: voir rubrique 8 Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
- * **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.
- * **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Pour la rétention:
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

Pour le nettoyage:

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Observer le mode d'emploi. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Mesures de protection incendie:

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'exposition. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver le récipient bien fermé.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes
Aliments pour humains et animaux

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 2B – Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Protéger du gel. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



Qualität für's Handwerk

7403 Alfa Nettoyant de freins

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

* 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VLA (FR)	Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	① 1 000 mg/m³ ② 1 500 mg/m³ ⑤ (hydrocarbures, vapeur C6-C12)
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	carbon dioxide n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m³)
IOELV (EU)	carbon dioxide n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9	① 5 000 ppm (9 000 mg/m³)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	2 035 mg/m³	① DNEL salarié ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	608 mg/m³	① DNEL Consommateur ② Long terme – inhalation, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	773 mg/kg p.c. / jour	① DNEL salarié ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	699 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – cutanée, effets systémiques
Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6	699 mg/kg p.c. / jour	① DNEL Consommateur ② Long terme – orale, effets systémiques

* 8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

Protection de la peau:

Porter les gants de protection homologués EN ISO 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)
Temps de pénétration 480 min Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Protection préventive de la peau grâce à une pommade protectrice. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection respiratoire:

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite Appareil de protection respiratoire approprié: Appareil filtrant combiné DIN EN 141 Appareil de ventilation avec filtre (NF EN 147) Type de filtre: AX Respecter les limites de port indiquées par le fabricant. Respecter les réglementations et les prescriptions légales

Risques thermiques:

Porter des vêtements de protection appropriés. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Respecter les réglementations et les prescriptions légales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: Solvant

inflammabilité: Oui

Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	88 °C		
Point éclair	-12 °C		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1 – 8 Vol-%		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	0,673 g/cm ³	20 °C	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, dynamique	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Viscosité, cinématique	< 7 mm²/s	40 °C	

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, fortes Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes

* 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique. La combustion incomplète et la thermolyse peuvent produire des gaz de toxicité variable. Dans le cas de produits contenant des hydrocarbures, par exemple CO, CO₂, aldéhydes et suie. Ceux-ci peuvent être très dangereux s'ils sont inhalés à des concentrations élevées ou dans des espaces confinés. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

* 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan	n°CAS: 64742-49-0	N°CE: 921-024-6
DL50 par voie orale: >5 840 mg/kg (Ratte)		
DL50 dermique: >2 920 mg/kg (Ratte)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz): >25,2 ppmV 4 h (Ratte)		
CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur): >25,2 mg/L 4 h (Rat)		

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

* 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* 12.1. Toxicité

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6
CL50: >1 – 10 mg/L 4 d (poisson, Pimephales promelas)
CE50: 3 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna (Großer Wasserfloh))
CE50: >1 – 10 mg/L 2 d (crustacés, Daphnia magna)
NOEC: 1 mg/L 21 d (crustacés, Daphnia magna) OCDE 211
NOEC: 2,045 mg/L 28 d (poisson, Oncorhynchus mykiss)
CEr50: 10 – 30 mg/L 3 d (Algues/plantes aquatiques, Pseudokirchneriella subcapitata) OCDE 201

Toxicité aquatique:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* 12.2. Persistance et dégradabilité

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6
Biodégradation: Oui, rapide

* 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6
Log K_{OW}: 5,2

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

* 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Kohlenwasserstoffe, C6-C7, n-Alkane, iso-Alkane, cyclische, <5% n-Hexan n°CAS: 64742-49-0 N°CE: 921-024-6
Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

carbon dioxide n°CAS: 124-38-9 N°CE: 204-696-9

Résultats des évaluations PBT et vPvB: —

* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne vis-à-vis d'organismes non ciblés, car aucun ingrédient ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit

16 05 04 * Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

*: Soumis à une documentation.

Code des déchets conditionnement

15 01 04 Emballages métalliques

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	AEROSOLS	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 2.1	 2.1	 2.1	 2.1
14.4. Groupe d'emballage			
		-	
14.5. Dangers pour l'environnement			
		 POLLUANT MARINE	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 190 327 344 625 Quantité limitée (LQ): 1 L Quantités exceptées (EQ): E0 Code de classification: 5F	Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959 Quantité limitée (LQ): Siehe SV277 Quantités exceptées (EQ): E0 Numéro EmS: F-D, S-U	Dispositions particulières: A145 A167 Quantité limitée (LQ): Y203 Quantités exceptées (EQ): E0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



Qualität für's Handwerk

7403 Alfa Nettoyant de freins

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Code de restriction en tunnel: (D)			

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Limites d'utilisation:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: inscription 3, inscription 28, inscription 29, inscription 40, inscription 75

Autres réglementations (UE):

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III], Catégories de danger:

- P3b «Aérosols inflammables» de la catégorie 1 ou 2 ne contenant ni des gaz de la catégorie 1 ou 2 ni des liquides inflammables de la catégorie 1.
- E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

15.1.2. Directives nationales

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
1.4.	Numéro d'appel d'urgence
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
2.3.	Autres dangers
3.2.	Mélanges
4.1.	Description des mesures de premiers secours
4.2.	Principaux symptômes et effets, aigus et différés
4.3.	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
5.1.	Moyens d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
5.3.	Conseils aux pompiers
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
8.1.	Paramètres de contrôle
8.2.	Contrôles de l'exposition
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.1.	Réactivité
10.6.	Produits de décomposition dangereux
11.1.	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

11.2.	Informations sur les autres dangers
12.1.	Toxicité
12.2.	Persistance et dégradabilité
12.3.	Potentiel de bioaccumulation
12.5.	Résultats des évaluations PBT et vPvB
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement
16.2.	Abréviations et acronymes
16.4.	Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
16.7.	Indications diverses

* 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
AVV	Ordonnance de transfert de déchets (DE)
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EAK	European Waste Catalogue
EG	Communauté européenne
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EU	Union européenne
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
ISO	International Standards Organisation
KG	poids du corps
LC ₅₀	Concentration létale médiane
LD ₅₀	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 19 févr. 2026

Date d'édition: 19 févr. 2026

Version: 3



7403 Alfa Nettoyant de freins

Tox. Toxicité
TRGS Technische Regeln für Gefahrstoffe
UFI Identifiant unique de formulation
UN Organisation des Nations unies

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Aucune donnée disponible

* 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
sans générateurs d'aérosols ni briquets (Aerosol 1)	H222; H229: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Danger par aspiration (Asp. Tox. 1)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
Corrosion cutanée/irritation cutanée (Skin Irrit. 2)	H315: Provoque une irritation cutanée.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique (STOT SE 3)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Danger pour l'environnement aquatique (Aquatic Chronic 2)	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

* 16.7. Indications diverses

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de l'impression. Ces informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation, le stockage, le traitement, le transport et l'élimination en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, mélangé, transformé ou soumis à une transformation avec d'autres matériaux, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au produit ainsi fabriqué, sauf indication contraire expresse, et ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau produit dans Par ici .

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.